



Genève, le 13 octobre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Le département de la santé et des mobilités, le TCS, l'ASTAG, genèvemobilité et l'ACS signent un accord relatif aux régimes de vitesse

L'accord signé ce jour par le département de la santé et des mobilités (DSM), le Touring Club Suisse (TCS), section Genève, l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), section Genève, genèvemobilité et l'Automobile club de Suisse (ACS), section Genève, a pour objectif de trouver un consensus afin d'accélérer la protection de la population face au bruit routier, en diminuant de manière ciblée la vitesse autorisée sur certains axes.

Avec cet accord, la vitesse sera repensée sur certains axes et tronçons par le biais d'une reconsidération de l'arrêté du 10 octobre 2022 relatif à la "Modération de la vitesse maximale autorisée, pour lutter contre le bruit routier sur plusieurs axes du canton dans le cadre de la stratégie de vitesse".

Dès publication de l'arrêté reconsidéré, le TCS, l'ASTAG et l'ACS s'engagent à retirer leurs recours actuellement pendants par-devant le Tribunal administratif de première instance.

L'accord prévoit également le passage de la signalisation lumineuse à l'orange clignotant la nuit pour certains carrefours des axes dont la vitesse maximale sera de 30 km/h, renforçant la fluidité du trafic tout en garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers.

Ce compromis pragmatique favorise l'avancement des projets de modération de vitesse en lien avec le bruit routier pour améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants du canton, toujours dans le respect de la hiérarchie du réseau et des principes fixés dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Cet accord permet d'apaiser les tensions judiciaires et d'envisager des avancées rapides et concrètes sur le plan de la protection contre le bruit routier, dont près de 120'000 personnes souffrent à Genève, tout en favorisant la fluidité et la sécurité du trafic.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Cédric Alber, directeur de la communication, DSM, T. 079 377 45 12*
- *Christoph Pradervand, président, ASTAG Genève, T. 079 203 88 28*
- *Yves Gerber, directeur, TCS Genève, T. 079 249 64 83*
- *Erik Simonin, Secrétaire patronal, Genèvemobilité, T. 078 674 30 00*
- *Jean-Jacques Morard, vice-président, ACS Genève, T. 079 626 17 82*